

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. BRUNO GENZANA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire - conventions

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire :

- d'approuver la convention de collaboration de partenariat à intervenir avec la Ville de Marseille pour le compte du Museum d'Histoire Naturelle,
- d'approuver la convention de collaboration de recherche à intervenir avec la Ville d'Aix-en-Provence pour le compte du Museum d'Histoire Naturelle,
- d'approuver le versement d'une contribution de 13 000 € à la Ville d'Aix-en-Provence pour la mise en œuvre des fouilles paléontologiques,
- d'approuver le versement d'une contribution de 2 000 € à la Ville de Marseille pour la mise en œuvre de l'inventaire participatif,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes dont les projets sont joints au rapport.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations seront prélevés notamment sur le programme 10186, imputation 65-738-6574 de l'exercice 2016.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée